



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 24 avril 2013 — N° 43

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner la remise du prix Hommage bénévolat-Québec à deux concitoyens de Jonquière.

Mme Charlebois (Soulanges) fait une déclaration concernant le 40^e anniversaire de la FADOQ Les Coteaux.

Mme Gadoury-Hamelin (Masson) fait une déclaration concernant la Journée mondiale de la méningite.

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration concernant le Relais d'Espérance.

M. Spénard (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de rendre hommage à une artiste beauceronne, Mme Monique Cliche-Spénard.

24 avril 2013

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration concernant la cinquième Journée culturelle de la Relance des loisirs tout 9, créatrice de souvenirs inoubliables.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de féliciter Éco-quartier Montréal-Nord pour la corvée du Jour de la Terre.

M. Marsan (Robert-Baldwin) fait une déclaration concernant le 20^e anniversaire du Centre d'intégration multi-services de l'ouest de l'île (CIMOI).

Mme Proulx (Sainte-Rose) fait une déclaration concernant la Commémoration du génocide arménien.

À 9 h 56, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 16.

Moment de recueillement

24 avril 2013

M. le président communique et dépose :

Une lettre, en date du 24 avril 2013, que lui a adressée M. Bédard, leader du gouvernement, concernant une demande de directive sur la convocation possible en commission de tout député ayant eu des fonctions ministérielles.

(Dépôt n° 594-20130424)

Puis M. le président prend la question en délibéré.

Présentation de projets de loi

Mme Zakaïb, ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 36 Loi sur la Banque de développement économique du Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 36.

Dépôts de rapports de commissions

Mme Richard (Duplessis), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 23 avril 2013, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires.

(Dépôt n° 595-20130424)

M. Leclair (Beauharnois), à titre de vice-président, dépose :

24 avril 2013

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 11 avril 2013, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur l'étude de pétitions concernant l'augmentation des prestations d'aide sociale versées aux personnes handicapées. La commission s'est également réunie en séance de travail le 19 mars et le 11 avril 2013. Le rapport contient 2 recommandations.

(Dépôt n° 596-20130424)

M. Ferland (Ungava), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui les 9, 10, 11 et 23 avril 2013, a procédé à des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du rapport de la Commission d'accès à l'information « Technologies et vie privée à l'heure des choix de société ».

(Dépôt n° 597-20130424)

Dépôts de pétitions

Mme Charlebois (Soulanges) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 117 citoyens et citoyennes de Coteau-du-Lac, concernant l'installation d'un mur anti-son sur l'autoroute 20 à la hauteur de Coteau-du-Lac.

(Dépôt n°598 -20130424)

M. Billette (Huntingdon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 241 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien de l'urgence et des lits de soins aigus la nuit à l'Hôpital Barrie Memorial.

(Dépôt n° 599-20130424)

24 avril 2013

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, trois extraits de pétition concernant le financement des organismes communautaires autonomes sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 258 citoyens et citoyennes de Beauce-Sud, par M. Dutil (Beauce-Sud);
(Dépôt n° 600-20130424)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 411 citoyens et citoyennes de la circonscription de Marquette et de la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce, par Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce);
(Dépôt n° 601-20130424)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 522 citoyens et citoyennes de la circonscription de Crémazie, par M. Turcotte (Saint-Jean).
(Dépôt n° 602-20130424)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Billette (Huntingdon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 10 146 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien de l'urgence et des lits de soins aigus la nuit à l'Hôpital Barrie Memorial.

(Dépôt n° 603-20130424)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Fournier, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre (Acadie), conjointement avec Mme Proulx (Sainte-Rose), M. Le Bouyonnec (La Prairie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée de commémoration du génocide arménien;

QU'en ce 98^e anniversaire, elle perpétue la mémoire des 1,5 million de victimes, hommes, femmes et enfants, de ce tragique massacre;

QU'elle partage avec les concitoyens d'origine arménienne le souvenir des événements de 1915.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Ouimet, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Bédard, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, présente une motion concernant l'équilibre budgétaire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme David (Gouin) présente une motion concernant un mandat à la Commission des finances publiques; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

24 avril 2013

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. St-Arnaud, ministre de la Justice, conjointement avec M. Ouimet (Fabre), M. Duchesneau (Saint-Jérôme) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les 10 ans d'Avocats sans frontières, une organisation non gouvernementale basée à Québec qui a pour mission de soutenir la défense des droits des personnes les plus vulnérables par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation juridique dans plus de 15 pays dont l'Afghanistan, la Colombie, le Guatemala, Haïti, le Mali, le Nigeria et le Pérou;

Et qu'elle salue ses réalisations concrètes en faveur de la justice dans le monde en faisant rayonner nationalement et internationalement notre système de justice, notre communauté juridique, nos institutions et nos valeurs.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Bergeron, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), M. Duchesneau (Saint-Jérôme) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 150^e anniversaire du Service de sécurité incendie de Montréal, et profite de l'occasion pour reconnaître le travail exceptionnel des pompiers et pompières qui ont contribué à assurer la sécurité de la population montréalaise depuis 1863.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. le président rend une directive concernant la possibilité de convoquer un député ayant eu des fonctions ministérielles en réponse à une demande formulée par le leader du gouvernement. Cette demande est formulée dans le contexte de la décision rendue par le président, le 21 novembre 2012, sur la motion présentée par la députée de Nelligan proposant que l'Assemblée nationale mandate la Commission des transports et de l'environnement afin de faire la lumière sur les interventions du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs auprès du BAPE.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Il est indéniable qu'une commission qui reçoit un mandat de l'Assemblée pour faire la lumière sur une question dispose de tous les pouvoirs nécessaires pour mener à bien son mandat de contrôle parlementaire des activités du gouvernement.

À cet égard, l'article 51 de la Loi sur l'Assemblée nationale prévoit que « l'Assemblée ou une commission peut assigner et contraindre toute personne à comparaître devant elle, soit pour répondre aux questions qui lui seront posées, soit pour y produire toute pièce qu'elle juge nécessaire à ses actes, enquêtes ou délibérations. » Il n'y a donc aucune limite à la capacité d'une commission d'entendre une personne dans le cadre d'un mandat, ce qui inclut un ancien ministre.

En pratique, par contre, il n'y a aucun cas récent au Québec où un ancien ministre aurait été assigné à comparaître devant une commission pour témoigner à l'égard d'actes qu'il aurait posés alors qu'il était ministre, ce qui n'est pas le cas à la Chambre des communes du Canada où il y a des précédents récents de comparution d'anciens ministres.

Il ressort de ce qui précède que toute personne peut être appelée à comparaître devant une commission, incluant un ancien ministre. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un mandat de contrôle parlementaire, comme c'est le cas en l'espèce, la commission doit s'en tenir à son mandat de contrôle sans mettre en cause la conduite d'un élu qui serait appelé à témoigner devant elle.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

24 avril 2013

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en matière de financement;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n°12, Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 30, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière de recherche;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre du mandat confié par l'Assemblée nationale visant à faire la lumière sur les événements survenus le 24 octobre 2012, concernant les interventions du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, auprès de l'organisme public et indépendant qu'est le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Et du consentement de l'Assemblée afin d'entreprendre l'étude détaillée avant le dépôt du rapport sur les consultations, il convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives; puis afin d'entreprendre l'étude détaillée dudit projet de loi.

M. Ouimet, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition portant sur la gestion du fonds pour le développement du sport et de l'activité physique; puis en séance publique afin d'entendre le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport; et enfin en séance de travail afin de statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de ces auditions.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 236 du Règlement, Mme Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, propose que le principe du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion Mme Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, est ajourné.

Les travaux reprennent à 15 h 02.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Gautrin (Verdun) propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement péquiste qu'il agisse avec célérité dans le dossier des régimes de retraite;

24 avril 2013

QU'à cette fin, la Commission des finances publiques procède à compter du 3 juin 2013 à des consultations particulières sur le rapport intitulé *Innover pour pérenniser le système de retraite* (Rapport D'Amours) déposé à l'Assemblée nationale le 18 avril dernier par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

QUE la Commission entende M. Alban D'Amours ainsi que toutes les personnes et organismes qu'elle jugera nécessaire de convoquer;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des intervenants soit de 10 minutes et que les échanges avec les membres de la Commission soient d'une durée maximale de 50 minutes;

QUE la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale soit membre de la Commission pour la durée du mandat;

QUE la Commission fasse rapport à l'Assemblée nationale le mardi 17 septembre 2013;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée nationale.

Mme Poirier, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 46 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 42 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 16 minutes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 5 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué aux groupes parlementaires en proportion de leur représentation à l'Assemblée. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, Mme Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose la motion d'amendement suivante :

24 avril 2013

Modifier, à la deuxième ligne du second paragraphe, le mot « 3 » par « 10 »;

Supprimer le quatrième paragraphe et le remplacer par le paragraphe suivant : « QUE l'organisation du mandat soit confiée aux membres de la Commission; ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement péquiste qu'il agisse avec célérité dans le dossier des régimes de retraite;

QU'à cette fin, la Commission des finances publiques procède à compter du 10 juin 2013 à des consultations particulières sur le rapport intitulé « Innover pour pérenniser le système de retraite » (Rapport D'Amours) déposé à l'Assemblée nationale le 18 avril dernier par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

QUE la Commission entende M. Alban D'Amours ainsi que toutes les personnes et organismes qu'elle jugera nécessaire de convoquer;

QUE l'organisation du mandat soit confiée aux membres de la Commission;

QUE la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale soit membre de la Commission pour la durée du mandat;

QUE la Commission fasse rapport à l'Assemblée nationale le mardi 17 septembre 2013;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée nationale.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Moreau, leader de l'opposition officielle au nom de M. Gauthrin (Verdun), accepte la proposition d'amendement de Mme Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

24 avril 2013

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Gauthier (Verdun) et sur la motion d'amendement de Mme Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Au cours de son intervention, M. Khadir (Mercier) propose la motion d'amendement suivante :

Ajouter le paragraphe suivant après le 5^e paragraphe :
« QUE le député de Mercier soit membre de la Commission pour la durée du mandat; ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement péquiste qu'il agisse avec célérité dans le dossier des régimes de retraite;

QU'à cette fin, la Commission des finances publiques procède à compter du 3 juin 2013 à des consultations particulières sur le rapport intitulé *Innover pour pérenniser le système de retraite* (Rapport D'Amours) déposé à l'Assemblée nationale le 18 avril dernier par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

QUE la Commission entende M. Alban D'Amours ainsi que toutes les personnes et organismes qu'elle jugera nécessaire de convoquer;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des intervenants soit de 10 minutes et que les échanges avec les membres de la Commission soient d'une durée maximale de 50 minutes;

QUE la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale soit membre de la Commission pour la durée du mandat;

QUE le député de Mercier soit membre de la Commission pour la durée du mandat;

QUE la Commission fasse rapport à l'Assemblée nationale le mardi 17 septembre 2013;

24 avril 2013

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée nationale.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Gautrin (Verdun), refuse la proposition d'amendement de M. Khadir (Mercier).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par Mme Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et sur la motion proposée par M. Gautrin (Verdun) sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption de principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, proposant que le principe du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 24 est adopté.

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 24 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation.

La motion est adoptée.

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 25 avril 2013, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

24 avril 2013

À 17 h 13, Mme Poirier, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 25 avril 2013, à 9 h 45.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 24 avril 2013, à 16 h 38, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Arsenault, directeur des travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 13 Loi modifiant la Loi électorale concernant le vote des étudiants dans les locaux des centres de formation professionnelle et des établissements d'enseignement postsecondaire (*titre modifié*)

Le Président

JACQUES CHAGNON